



INSTRUMENT D'AIDE DE PREADHESION (IAP II)

POUR QUI ? | Organismes privés à but non lucratif | Organismes privés à but lucratif | Organismes publics



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce programme permet de soutenir les pays qui sont en voie d'adhésion à l'Union Européenne en leur donnant un soutien financier pour les réformes politiques, juridiques, économiques, sociales, etc.
Pour 2014-2020, le budget de l'Union Européenne sur ce programme est de 11,7 milliards d'euros.

A QUI EST-CE DESTINE ?

Toute personne physique ou morale des Etats membres mais également les pays bénéficiaires de l'IEV et de l'IAP II ainsi que les organisations internationales.

Pays bénéficiaires du programme :

Ambanie, Bosnie-Herzégovine, Islande, Kosovo, Monténégro, Serbie, Turquie, Ancienne République yougoslave de Macédoine.



LES ACTIONS SOUTENUES

- Réformes en vue de l'adhésion de l'Union et renforcement nécessaire des institutions et des capacités
- Développement socio-économique et régional
- Emploi, politiques sociales, éducation, promotion de l'égalité homme-femme, développement des ressources humaines
- Agriculture et développement rural
- Coopération régionale et territoriale

Pour quelles actions ?

- Appuyer des programmes de réforme sectorielle
- Appuyer des programmes de coopération multi-pays
- Soutenir la coopération transfrontalière
- Soutenir des mesures de coopération administratives
- Contribuer à la participation des pays bénéficiaires aux programmes et agences de l'UE.

L'ESSENTIEL EN UN CLIC !

Vous pouvez consulter :

- Les [appels à propositions](#)
- Les [appels d'offres](#)
- Les [documents de stratégie indicatifs](#) nationaux pour la période 2014-2020.

Pour plus d'informations, vous pouvez également contacter [le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international](#)



En savoir +